



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **5 octobre 2020**

Délibération n° 2020-0171

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Assemblée générale de l'association Village des créateurs du Passage Thiaffait - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 18 septembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Matthieu Vieira

Affiché le : mercredi 7 octobre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mmes Burillon, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, Debû, Mme Delaunay, MM. Diop, Doganel, Dossus, Doucet, Mmes Dubot, Dupuy, Ederly, El Faloussi, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Gascon, Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Grivel, Groult, Mme Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, MM. Pelaez, Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, MM. Pillon, Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, MM. Seguin, Sellès, Smati, Thevenieau, Uhlrich, Vieira, Vincendet, Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme Cardona), MM. Barge (pouvoir à M. Sellès), Buffet (pouvoir à M. Gascon), Mmes Burriland (pouvoir à M. Millet), Crédoz (pouvoir à M. Benzeghiba), M. David (pouvoir à M. Pillon), Mme Dehan (pouvoir à M. Badouard), M. Devinaz (pouvoir à M. Longueval), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mme Georgel (pouvoir à Mme Benahmed), M. Gomez (pouvoir à Mme Geoffroy), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Runel), Percet (pouvoir à Mme Vessiller), Popoff (pouvoir à M. Artigny), Sechaud (pouvoir à Mme Ederly), Sibeud (pouvoir à M. Pelaez), Subai (pouvoir à M. Bagnon), M. Vergiat (pouvoir à Mme Coin), Mme Zdorovtsof (pouvoir à M. Athanaze).

Absents non excusés : Mme Guerin.

Conseil du 5 octobre 2020**Délibération n° 2020-0171**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Assemblée générale de l'association Village des créateurs du Passage Thiaffait - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 septembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'association Village des créateurs du Passage Thiaffait a été créée en 2000.

Son siège est basé à Lyon.

Son objet est de favoriser le développement économique et la promotion de jeunes créateurs nationaux et internationaux installés au Passage Thiaffait, et de soutenir et accompagner les jeunes créateurs de l'ensemble de la région Rhône-Alpes adhérents de l'association. L'association a plus largement pour objet de promouvoir la création dans les secteurs du textile, de l'habillement de la mode et du design.

L'association rassemble des organisations professionnelles de ces secteurs (Mode, habillement Rhône-Alpes, Syndicat de l'union inter-entreprises du textile -UNITEX- Lyon et région), les institutions consulaires (Chambre de commerce et d'industrie de Lyon, Chambre de métiers du Rhône), les collectivités locales ainsi que des créateurs personnes morales ou physiques.

Pour poursuivre son objet, l'association, en concertation avec les organisations professionnelles, les institutions consulaires et les collectivités :

- conduit toutes actions nécessaires à l'identification des projets d'entreprises, à l'évaluation de leur faisabilité et à leur formalisation et, notamment, assiste les candidats créateurs dans la définition de leur plan d'affaires, dans la recherche de parrainage, d'informations et de conseils, ainsi que dans la mise au point des produits,
- assure la gestion du Centre de ressources ouvert au sein du Passage Thiaffait, dans les locaux affectés à l'hébergement des entreprises en création (pépinière d'entreprises),
- met à disposition de ses membres créateurs, des moyens collectifs logistiques, techniques ou immatériels,
- contribue à la notoriété des créateurs installés au sein du Passage Thiaffait et plus largement des créateurs de la région lyonnaise, bénéficiant des services du Centre de ressources, par toutes actions de promotion appropriées, et organise, notamment, des expositions et manifestations sur le site du Passage Thiaffait.

II - Modalités de représentation

L'association est composée de 3 collègues (membres fondateurs, membres actifs, créateurs) et compte une cinquantaine de membres adhérents actuellement. La Métropole de Lyon figurait parmi les membres fondateurs de l'association "Village des créateurs du Passage Thiaffait".

L'association est administrée par un Conseil d'administration composé des membres fondateurs, à l'exception de la Ville de Lyon et de la Métropole.

En qualité de membre fondateur, la Métropole dispose d'un représentant à l'assemblée générale de l'association qu'il convient de désigner ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

DELIBERE

Désigne madame Camille AUGÉY en tant que titulaire pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'Assemblée générale de l'association Village des créateurs du Passage Thiaffait.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 octobre 2020.